

1 L'essentiel en bref



1 L'essentiel en bref

L'élevage de vaches allaitantes convient bien à la gestion des herbages et est économiquement intéressant. La flexibilité temporelle dans le soin aux animaux est plus grande que dans l'industrie laitière (pas de temps de traite fixe). C'est pourquoi, le rendement de l'élevage bovin est généralement inférieur. Pour le consommateur, l'élevage des vaches allaitantes a une bonne image et ses produits sont demandés.

En détenant des vaches supplémentaires, p.ex. pour le programme Natura-Veal, un revenu plus élevé provenant de l'élevage de vaches allaitantes est possible, la charge de travail étant également plus élevée.

Pour une transition à l'élevage allaitant réussie, il convient de prévoir une planification complète suffisamment tôt.

1.1 Quels sont les avantages des membres de Vache mère Suisse?

Vache mère Suisse accueille volontiers les éleveurs de vaches allaitantes de toutes régions, quelles que soient leur branche de production et la race qu'ils élèvent.

Vache mère Suisse propose les services suivants :

- Programmes de marque Natura-Veal, Natura-Beef, SwissPrimBeef et Premium Beef stables avec des prix entre et 20 et 30 pourcent plus élevés que les prix standards (les marques sont entre les mains des agriculteurs)
- Inscription d'ascendance (avec/sans herdbook). Les animaux dont l'ascendance est connue ont plus de valeur et peuvent être vendus plus facilement
- Conseils et cours pour les nouveaux membres
- Formation continue et échange d'expériences pour détenteurs de vaches mères
- Herdbook des bovins à viande avec différents modules, premier module de base jusqu'au module d'estimation des valeurs d'élevage

Programmes de marque, exemple Natura-Beef:

Revenu moyen en plus par animal = 500 Fr.



- Représentation fermée des détenteurs de vaches mères que ce soit sur le marché ou en politique agricole
- Exemple de résultats, qui n'auraient pas été en place sans Vache mère Suisse :
 - Facteur UGB individuel pour toutes les vaches (c'est-à-dire 56 Fr. / vache en plus sur les contributions SST et SRPA). Aujourd'hui : Vache-mère 1.0 UGB, Natura-Beef env. 0.18 UGB
 - Contribution pour la pâture supplémentaire pour le jeune bétail (c.-à-d. par veau sevré, 20 Fr. en plus pour les contributions SST et SRPA)
 - Normes d'ingestion de fourrage du Suisse Bilan : nouvelle catégorie pour vache allaitante avec 50 dt MS de fourrage grossier par an (avant : 40 dt pour vaches mères et 45 dt pour vaches nourrices)
- Sensibilisation du public à l'élevage allaitant, particulièrement pour la viande issue de l'élevage allaitant (beef.ch, foires publiques, Internet et médias sociaux)
- Marchés des taureaux avec taureaux de race à viande pour les exploitations de production et d'élevage

- Soutien dans différentes situation, p.ex. pour des questions de responsabilité en cas d'accidents impliquant du bétail et une tierce personne ou pour des blocages excessifs de la part des autorités alimentaires

Le succès à long terme de la détention de vaches mères en Suisse est dépendant de l'engagement des détenteurs. Nous nous réjouissons donc si vous voulez prendre part à nos activités ou même participer activement.

1.2 À considérer avant d'opter pour l'élevage allaitant

Pour qu'une exploitation allaitante connaisse un succès durable, la production carnée doit être d'une très haute qualité et toutes les possibilités doivent être exploitées de manière optimale.

C'est pourquoi, avant de passer à l'élevage allaitant, il convient de se poser quelques questions.

Mon exploitation se prête-t-elle à l'élevage allaitant? - De quelles bases mon exploitation dispose-t-elle? - Quels moyens financiers ai-je à disposition? - Quel est mon objectif de production? - Après combien de temps pourrai-je vendre les premiers animaux? - Comment exploiterai-je les capacités de travail qui se libèrent?



Exploitation
Chef d'exploitation

PER / Bio
 Situation / topographie
 Climat
 Utilisation des surfaces / base de fourrage / Surface de pâturage
 Préférences personnelles
 Temps de travail à disposition
 Bâtiments / Infrastructures
 Possibilités de commercialisation
 Estivage



Objectif de production

Veaux sevrés prêts à l'abattage
 Remontes d'engraissement
 Animaux d'étalement (propre engraissement)
 Animaux d'élevage



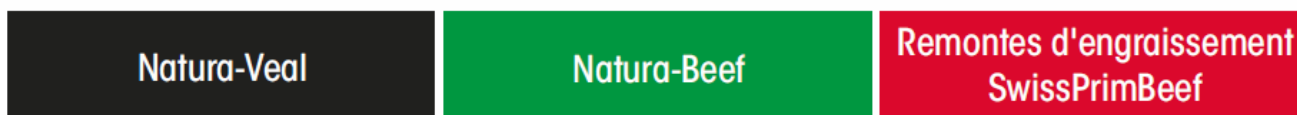
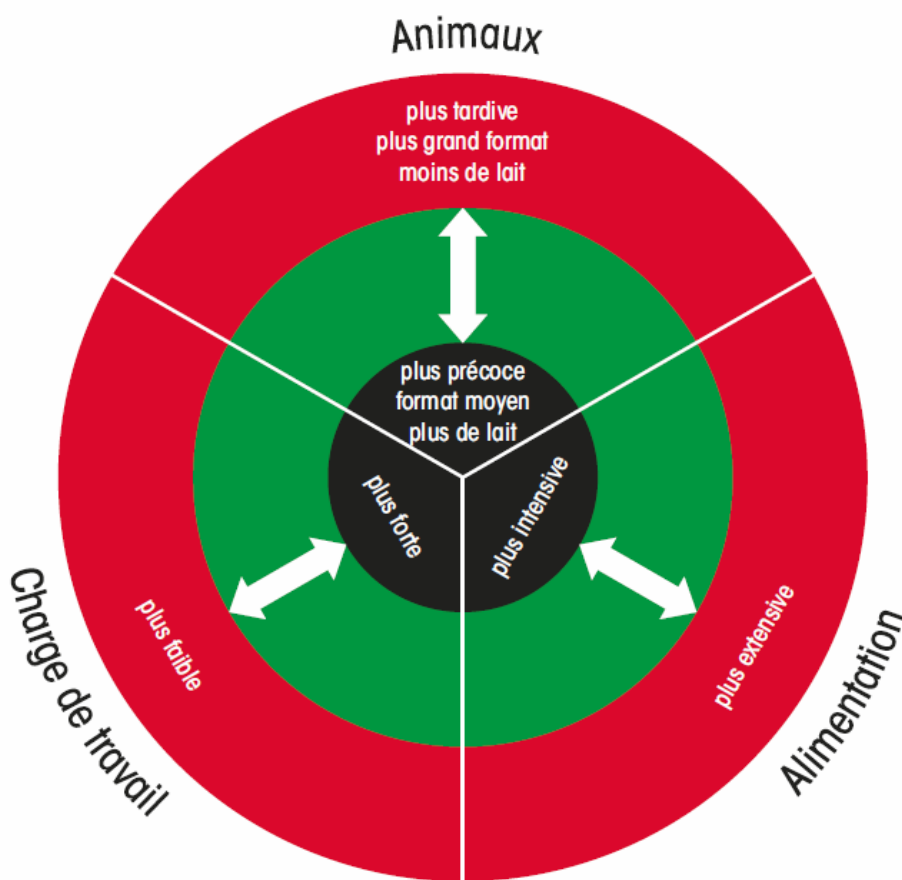
Choix des bêtes

Indice de consommation / Fourrage requis
 Production laitière
 Facilité de vêlage / Déroulement du vêlage
 Membres
 Précocité
 Qualité de la viande
 Taille
 Gains journaliers
 Musculature

1.3 Quelle forme de production pour quelle exploitation?

Le diagramme ci-après permet de repérer les facteurs importants à prendre en compte dans les divers systèmes de production de Vache mère Suisse. Plus les animaux sont abattus jeunes, plus l'alimentation sous la mère devrait être intensive, et plus la race devrait être précoce. Les races tardives de grand format sont donc tendanciellement mieux adaptées pour la production de SwissPrimBeef, alors que les races précoces à moyennement tardives de format moyen se prêteront mieux à la production de Natura-Beef ou de Natura-Veal.

Il y a en principe toujours suffisamment de marge de manœuvre. L'important, c'est de choisir les bonnes combinaisons. La production de Natura-Beef pourra se contenter d'un affouragement peu intensif, à condition de choisir une race moins exigeante en termes de qualité du fourrage et produisant suffisamment de lait pour nourrir le veau. On obtiendra ainsi des carcasses optimales sans devoir investir dans de grandes quantités de concentrés (viande à base d'herbe).



Une exploitation peut naturellement fournir des animaux dans plusieurs programmes, car le règlement s'appliquant aux veaux sous la mère est le même pour tous les programmes. Si un veau, qu'il était prévu d'intégrer au programme Natura-Veal, n'atteint pas le degré d'engraissement ou le poids souhaités, il peut être gardé et commercialisé plus tard comme Natura-Beef ou comme remonte d'engraissement SwissPrimBeef.

Commercialisation centralisée ou vente directe? La vente directe prend plus de temps, présuppose le plaisir du contact avec la clientèle et une bonne stratégie de vente. Si ces conditions sont remplies, il est possible de dégager une plus-value. Les formes mixtes sont possibles. La commercialisation en bio n'est possible jusqu'à maintenant que sous forme de Natura-Beef Bio ou par la vente directe. Naturellement, les exploitations Bio peuvent aussi livrer des animaux dans les autres programmes de marque.

Pour les races tardives ou de petit format ainsi que pour les races rustiques, les marques Natura-Veal, Natura-Beef et SwissPrimBeef ne sont souvent pas l'option de commercialisation la plus appropriée. En effet, le poids optimal à l'abattage et la couverture grasseuse sont difficiles à atteindre dans le temps imparti, ce qui implique des déductions de prix. Pour les races PI et HI, il existe des labels propres; pour d'autres races, il existe la solution de la vente directe. Dans ce cas, on peut souvent réaliser de la plus-value par la détention exclusive d'une race particulièrement appréciée de la clientèle, mais il s'agit là d'un marché de niche limité.




Pour le choix de la forme de production et des animaux, soyez particulièrement attentif à la **base de fourrage** disponible sur l'exploitation. Des races de grand format plus intensives nécessitent une très bonne base de fourrage si l'on veut produire des veaux sevrés prêts pour la boucherie avec une alimentation à base d'herbe. À noter, par ailleurs, que les races de grand format sont moins adaptées pour les pâturages en pente.

La recette qui paie, peut se résumer ainsi: **le lait de la mère et la viande du père**. Les vaches F1 (race à lait x race à viande) conviennent en l'occurrence très bien comme mères car elles apportent suffisamment de lait pour le veau. Les animaux de race conviennent également pour la production, et ils donnent de bons résultats à l'élevage.

Pour la production de Natura-Veal avec des veaux d'adoption, il faut que la vache nourrice accepte le veau adopté. Les races à deux fins ont souvent un instinct maternel moins développé que les races à viande et tolèrent mieux les veaux adoptés.

1.4 Aperçu des programmes de marque

Les canaux de commercialisation suivants sont proposés par Vache mère Suisse pour l'écoulement des animaux de boucherie: Natura-Beef, Natura-Veal, SwissPrimBeef et Premium Beef.

				
Produit		Veaux sevrés prêts à l'abattage, env. 10 mois	Veaux d'égal, env. 5 mois	Animaux d'égal
Exigences	SRPA	X	X	X*
	SST	X	X	X
	PER	X	X	X
	Bio	Pour le Natura-Beef Bio		
	Inspections beef control	X	X	X
Poids mort	170 – 260 kg	95 – 140 kg	Jusqu'à 300 kg	
Document pour l'abattage	Certificat Natura-Beef	Certificat Natura-Veal	Carte d'identité SwissPrimBeef	
Commercialisation	Coop / vente directe	Coop / vente directe	Traitafina / Transgourmet / vente directe	

* Durant l'engraissement, les SwissPrimBeef et Premium Beef doivent avoir un accès permanent à une aire de sortie attachée à la stabulation libre (SRPA – Variante alternative pour les animaux d'engraissement).

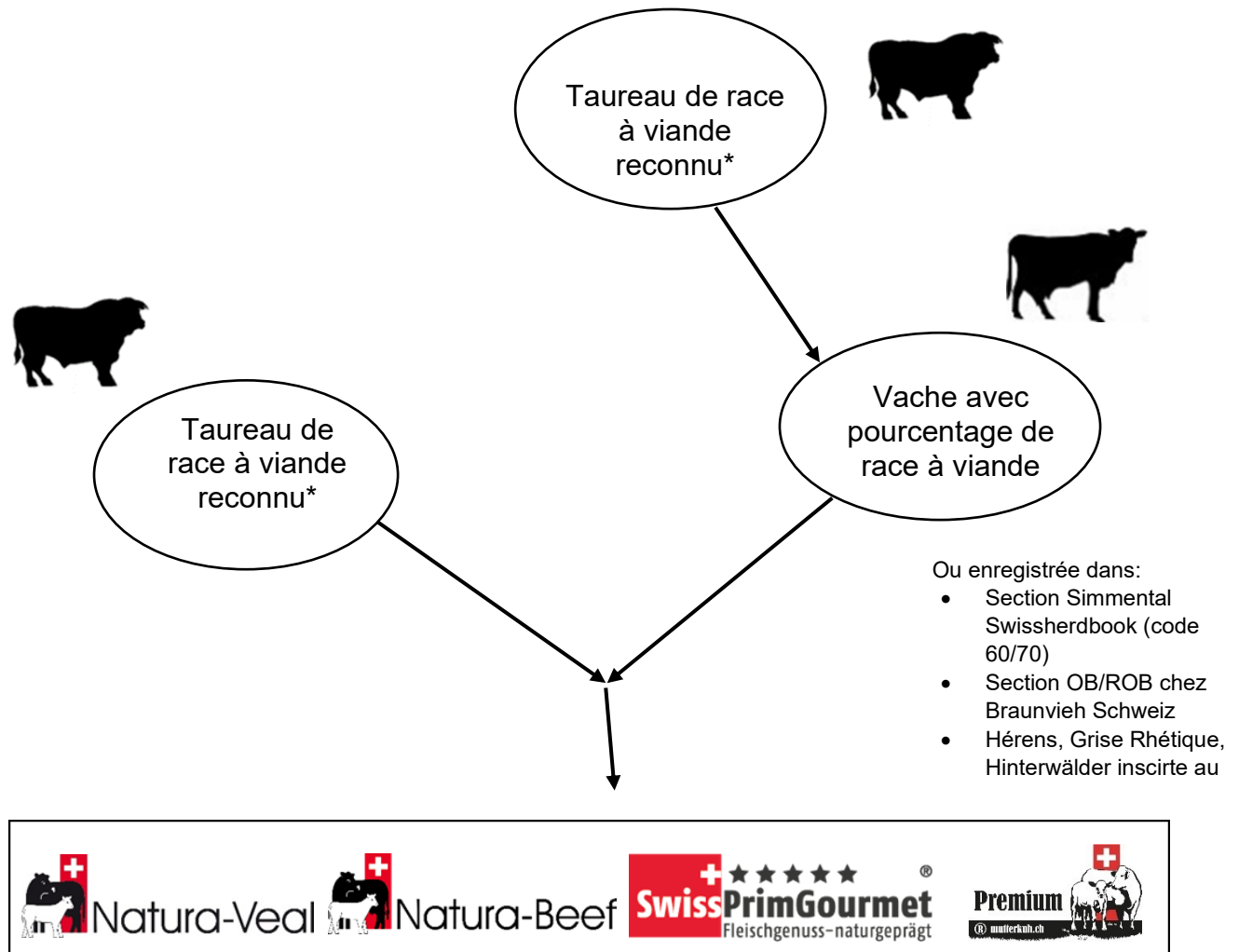
Le choix du programme de marque dépend notamment de la race et de la base de fourrage. De même, dans les programmes SwissPrimBeef / Premium Beef, il est plus indiqué pour certaines races et exploitations de produire des remotes d'engraissement, pour des engraisseurs détenant une licence, tandis que pour d'autres, il est préférable d'engraisser les animaux sur l'exploitation.

Vous trouverez une description détaillée des programmes de marque au chapitre 4, Programmes de marque.

Seules les exploitations contrôlées et reconnues par beef control peuvent produire des animaux pour les programmes de marque (cf. chapitre 3).

1.5 Exigences d'ascendance et génétique

Les exigences d'ascendance ci-dessous s'appliquent à la production de Natura-Beef, Natura-Veal, SwissPrimBeef et Premium Beef.



* taureau de race à viande reconnu : enregistré au herdbook des bovins à viande (HBBV) de Vache mère Suisse ou taureau HBBV reconnu

Le chapitre 5 (Enregistrement des animaux) énumère ce qui est nécessaire à l'enregistrement correct des animaux.

Pour plus de détails sur les exigences d'ascendance, consulter le règlement de production correspondant au chapitre 4.